

Par M¹¹⁰ LaMarsh,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du service civil au Parlement sur les emplois exclus de l'application de la Loi sur le service civil et sur les nominations effectuées aux termes de l'article 25 de la loi, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1965, conformément à l'article 76(2) de ladite loi, chapitre 57, Statuts du Canada, 1960-1961.

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport supplémentaire (en français et en anglais) de la Commission canadienne du blé sur les comptes de mise en commun du blé, de l'avoine et de l'orge, 1964-1965, certifié par les vérificateurs, conformément à l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44, S.R.C., 1952.

Par l'examineur des pétitions introductives de bills privés,—Neuvième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que le requérant suivant a observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Canadian Pacific Railway Company, aux fins d'une loi autorisant la requérante à construire une voie ferrée à partir d'un point situé dans le quart ($\frac{1}{4}$) nord-est de la section 26, du rang 26, dans le canton 17, à l'ouest du troisième méridien à/ou à proximité de Fox Valley (Saskatchewan), au 69.5° mille de la subdivision Burstall de la compagnie de chemin de fer, dans la province de Saskatchewan, ensuite en direction générale sud-est sur une distance approximative de 11.0 milles jusqu'à un point dans la section 25 du rang 25 du canton 16, à l'ouest du troisième méridien dans ladite province, et à d'autres fins.

A 10 h. 23 du soir la Chambre ajourne à 2 h. 30 demain après-midi.